Image not found or type unknown

Oqtf puis visa passeport talent

Par **MonMir**, le **21/04/2018** à **16:35**

Bonjour,

Je suis ingénieur informatique de 36 ans. Je suis marié et j'ai un enfant né et scolarisé en France.
Je suis en France depuis février 2014 en tant que salarié détaché.
Depuis septembre 2015, j'ai eu un CDI Français, donc j'ai fait la procédure d'introduction, OFII,etc...
Pendant ma première année en tant que salarié, j'ai changé deux fois d'employeur.Depuis Juillet 2016 je suis avec le même employeur.
En septembre 2016, j'ai déposé une demande de renouvellement de titre de séjour salarié, ma demandé a été refusée + OQTF , notifié en octobre 2017.
J'ai fait un recours contentieux auprès du TA avec l'aide d'un avocat, ma requête a été rejetée le 12 avril 2018.

Mon employeur me propose de rentrer en Tunisie et déposer une demande de VISA pour passeport talent (carte bleue européenne).

Si jamais, je rentre, donc j'exécute l'OQTF. Est-ce qu'il y a un risque de ne pas avoir le VISA à cause de l'OQTF.

Si je continue à travailler jusqu'à avril 2019 puis je dépose un dossier de régularisation par le travail , quels risque s peut courir mon employeur et moi.

Merci de vos réponses.

Par **citoyenalpha**, le **22/04/2018** à **04:03**

Bonjour

Pour quel motif votre demande de renouvellement a t elle été rejetée?

L'OQTF n'est pas un obstacle à la délivrance d'un visa par les autorités consulaires. Cependant la délivrance d'un visa ne saurait être garantie.

Votre employeur encourt personnellement une amende correctionnelle de 15 000 euros et 5 ans d'emprisonnemen ou en tant que personne morale une amende égale au quintuple de l'amende encourue par la personne physique, soit 75 000 euros.

Pour ma part je vous conseillerai au préalable de faire une demande d'admission exceptionnelle. Voici la démarche à suivre :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16053

De quelle nationalité est votre femme?

Dans l'attente de vos réponses

Par **MonMir**, le **22/04/2018** à **09:20**

Bonjour,

Je vous remercie de votre réponse et de votre proposition.
Le refus est motivé par l'avis défavorable de Direccte. Et principalement car j'ai pas respecté la première autorisation de travail et je suis pas resté 12 mois avec mon premier employeur.En plus mon employeur ne respecterait pas le code de travail puisqu'il m'a embauché sans autorisation de travail.Pourtant j'ai commencé la procédure de demande d'autorisation de travail dès le début.

Ma femme est de nationalité tunisienne aussi.Elle a un titre de séjour visiteur et dernièrement elle a demandé la carte de 10 ans (en cours...)

Si jamais je demande une admission exceptionnelle,ma demande serait-elle accepté par la préfecture?

dois-je également faire un recours d'appel?

Dans l'attente de vous lire.

Merci da'avance

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **citoyenalpha**, le **22/04/2018** à **20:29**

Bonjour

Effectivement la préfecture a motivé son refus d'où le rejet de votre recours devant la TA. Vous pouvez faire appel du jugement du TA. Cela peut faire gagner du temps. Cependant peu de chance que la cour d'appel infirme le jugement du TA (sans oublier les frais d'avocat).

Je vous invite à présenter une demande de régularisation par le travail comme précisé dans mon précédent post. Vous aurez plus de chance par cette voie. Je vous invite aussi à joindre, en sus des justificatifs, des témoignages (employeur - collègues/ amis français) en faveur de votre régularisation (insertion +++) . Attention ces lettres de témoignage doivent être accompagnées de la photocopie de la CNI des témoins.

Restant à votre disposition

Par **MonMir**, le **22/04/2018** à **20:56**

Merci encore une fois citoyenalpha.

Vous voulez dire quoi par justificatifs de témoignages ?

Si vous êtes avocat,j'aimerais bien vous contacter.Ou bien, pourriez-vous me contacter sur ce numéro 06_XMODEREX en urgence svp ? car je compte commencer dès demain la procédure de régularisation par le travail.

J'aimerais bien que vous m'aidiez à la préparation du dossier et que vous m'accompagniez le jour du dépôt auprès de la préfecture.Bien sûre vous serez payé.

Auriez-vous la liste des pièces justificatives à fournir pour composer le dossier de régularisation svp?

D'avance merci,

Par **citoyenalpha**, le **23/04/2018** à **00:15**

Bonjour

Pour vous assister à la constitution de votre dossier vous pouvez vous adresser à une association d'aide aux ressortissants étrangers . Par exemple :

https://www.lacimade.org/

Les témoignages sont des courriers écrits attestant de votre intégration dans la communauté. Vous pouvez (ce n'est pas une obligation mais cela pèse lors de l'examen de votre dossier)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

joindre à votre dossier de demande de régularisation des témoignages notamment de votre employeur et de ressortissants français (collègues, amis). Le témoin doit fournir une copie de sa carte nationale d'identité ou de son passeport.

Concernant la liste des pièces justificatives, elles sont indiquées dans le lien suivant :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16053

Restant à votre disposition

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés